CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune
de PACY-SUR-EURE

RAPPORT n° 11-2021

Rapporteur : Alain DUVAL

Séance du 16 février 2021

Objet : **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021.**

Le présent rapport a pour objet de présenter et de débattre des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021.

I – Budget principal

A titre préliminaire, un historique 2017/2020 simplifié vous est proposé ci-dessous :

Nota : le compte administratif (CA) 2020 reste prévisionnel.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Résultat de fonctionnement	2 062 610 €	2 355 270 €	2 890 018 €	3 433 236 €
Besoin de financement d'investissement	-743 209 €	-1 017 340 €	-475 767 €	-648 256 €
Résultat reportable en N+1	**1 319 401 €**	**1 337 930 €**	**2 414 251 €**	**2 784 980 €**

Dépenses réelles de fonctionnement	4 599 865 €	4 511 308 €	4 368 089 €	4 442 190 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 670 099 €	5 814 165 €	6 247 029 €	5 749 022 €
Recettes - dépenses	*1 070 234 €*	*1 302 857 €*	*1 878 940 €*	*1 306 832 €*
Epargne brute	1 070 234 €	1 302 857 €	1 878 940 €	1 306 832 €
Epargne nette	634 473 €	952 915 €	1 517 569 €	928 345 €
Encours au 31/12 de chaque année (emprunts)	3 103 920 €	3 067 600 €	3 019 851 €	2 650 214 €
Capacité de désendettement (en années)	**2,90**	**2,35**	**1,61**	**2,03**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a perturbé la réalisation du budget avec notamment la suppression ou le report de nombreuses activités et animations, mais également la réalisation de travaux d'investissement. A noter également des dépenses / recettes non représentatives comme la restauration scolaire.
L'emprunt prévu pour les investissements de l'année 2020 n'a pas été réalisé. Cela a pour effet de baisser notre encours de dette et améliorer notre capacité de désendettement.
A noter que pour l'année 2019 il y a eu une recette exceptionnelle suite à la vente du site « Marcadé » pour un montant de 320.000€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il faut préciser que le seuil de vigilance est préconisé à 10 ans et que la situation devient critique lorsque cette capacité atteint 11/12 ans.

Par ailleurs quelques données comparatives peuvent être données (sources DGCL) :

Elles concernent l'année **2019** pour des communes de 5 000 à 10 000 habitants où PACY est compté pour 5 477 habitants (à noter que le dernier recensement publié relève 5 196 habitants)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
6 314	1 167	1 182	**TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A**	en % des produits CAF	
5806	1073	1144	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 994	369	500	dont : Impôts Locaux	34,35	43,71
331	61	100	Autres impôts et taxes	5,70	8,78
868	160	152	Dotation globale de fonctionnement	14,95	13,28
15	3	1	FCTVA	0,25	0,13
414	77	88	Produits des services et du domaine	7,13	7,68
4 844	895	1 037	**TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B**	en % des charges CAF	
4217	779	947	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	100,00	100,00
2 294	424	536	dont : Charges de personnel	54,40	56,57
1 264	234	257	Achats et charges externes	29,97	27,15
67	12	24	Charges financières	1,59	2,52
133	25	28	Contingents	3,15	2,99
250	46	67	Subventions versées	5,92	7,12
1 470	272	145	**RESULTAT COMPTABLE = A - B = R**		

			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
1560	288	214	Excédent brut de fonctionnement	26,87	18,68
1589	294	197	Capacité d'autofinancement = CAF	27,37	17,21
1241	229	115	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	21,38	10,04
			ENDETTEMENT	en % des produits CAF	
3410	630	828	Encours total de la dette au 31 décembre N	58,73	72,37
3313	612	815	Encours des dettes bancaires et assimilées	57,06	71,21
3313	612	806	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	57,06	70,44
415	77	104	Annuité de la dette	7,14	9,12

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	**Réductions de base accordées sur délibérations**		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
5 060	935	1 393	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	85
5 129	948	1 302	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
72	13	17	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	**Taux voté (%)**	Taux moyen de la strate (%)	
527	97	213	Taxe d'habitation (y compris THLV)	10,42	15,29	
1 345	249	273	Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,25	20,96	
35	6	9	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,60	52,45	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	

Le tableau ci-dessous reprend quelques indicateurs comparés avec les communes de la strate 5 000 / 10 000 habitants :

RATIOS ANNEE 2017 à 2020	année	2017	2018	2019	2020 provisoire	Comparaison Strate
	Nombre d'habitants au 1er Janvier	5 444	5 433	5 411	5 214	**5000/10000**
Niveau de service rendu	Dépenses réelles de fonct / population	845 €	830 €	807 €	852 €	**947 €**
Niveau d'imposition (hors fiscalité reversée)	Produit des impositions directes / population	338 €	345 €	353 €	371 €	**486 €**
Niveau de recettes de fonctionnement	Recettes réelles de fonct / population	1 042 €	1 070 €	1 155 €	1 103 €	**1 144 €**
Effort d'équipement	Dépenses brutes d'équip / population	304 €	367 €	290 €	259 €	**214 €**
Niveau d'endettement	Encours dette / population	570 €	565 €	558 €	508 €	**828 €**
Niveau de DGF	DGF / population	150 €	158 €	160 €	160 €	**152 €**
Part des frais de Personnel	Dépenses perso / dépenses réelles de	51,73%	55,80%	55,97%	55,56%	**54,39%**

Au regard des éléments ci-dessus, nous pouvons constater que la situation financière de la Commune est saine au regard de la moyenne de la strate.

A –Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux fluides, aux locations immobilières, à l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, aux contrats d'entretien et de maintenance, aux primes d'assurances multirisques, aux remboursements de frais, aux impôts et taxes.
- Au BP 2020 nous avions voté 1 685 550 €. Ce montant a été porté à 1 705 550 € en DM. Les dépenses s'élèvent à 1 207 657.15 €. Ces dépenses ont été contrariées par la crise sanitaire.
- **Pour le BP 2021, compte tenu des dépenses à réaliser sur ce chapitre, nous n'envisageons pas d'augmenter les prévisions de ce chapitre. Le travail de maitrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi en 2021. C'est pourquoi, le montant prévisionnel, à ce stade des orientations budgétaires, resterait identique aux prévisions inscrites au budget 2020 soit environ 1 700 000 €.**

Chapitre 012 : Dépenses de personnel :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux salaires et charges, ainsi qu'aux assurances du personnel et à la médecine du travail.
- Au BP 2020 nous avions voté 2 842 000 €, ramené à 2 799 500 en DM. Les dépenses 2020 s'élèvent à 2 468 073,98 €.
- Pour le BP 2021 notre objectif est de maintenir les emplois nécessaires aux besoins et attentes. Il sera ainsi nécessaire de remplacer les emplois vacants et recruter temporairement des emplois indiciaires pour faire face aux arrêts de maladie de longue durée.

Pour l'élaboration du budget primitif 2021, il sera nécessaire de prendre en compte les prévisions de dépenses suivantes :

- La refonte imposée par l'Etat de la grille indiciaire des catégories C et la revalorisation de la grille indiciaire des catégories B et A intitulées modernisation

des « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » qui va se poursuivre jusqu'en 2021.
L'augmentation prévisionnelle de cette revalorisation indiciaire en 2021, pour les agents des catégories C et A, est estimée à 10 000 €.

- Les avancements d'échelons, dont le coût est estimé pour 2021 à 12 000 € ;
- Les promotions et changements de grade, dont le coût est estimé pour 2021 à 4 000 € ;
- Dans le ROB 2020, il était évoqué les difficultés rencontrées en matière d'encadrement, d'organisation et de communication pour l'ensemble de nos services et de revoir notre organisation et renforcer la compétence et l'efficience de nos effectifs. Il reste à lancer le recrutement d'un responsable et de deux agents aux services techniques. Les estimations du chapitre 012 pour 2021 tiennent compte de ces recrutements.
- **En conclusion, ces éléments nous conduiraient à maintenir ce chapitre par rapport aux prévisions 2020, soit environ 2 800 000 €.**

Le bilan global des effectifs au 1er Janvier 2021 est le suivant :
- 69 agents présents dont 57 sur des emplois budgétaires et 12 en remplacement d'absences ;
- Sur les 57 agents sur emplois budgétaires, 48 sont à temps complet et 9 sont à temps incomplet, soit un total de 54,24 équivalents temps plein.
Les 12 agents en remplacement représentent un temps de travail total de 10,08 équivalents temps plein.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux indemnités des élus, au service incendie, aux participations des groupements communaux ou intercommunaux, à la dotation du CCAS et aux subventions des associations, les participations à la mise en souterrain des réseaux téléphoniques.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 700 100€, porté à 820 100 € après DM suite au contentieux URSAFF du CCAS. La dépense a été de 706 345,36 € en 2020.
- **Pour 2021, notre objectif est de maintenir les subventions aux associations et de maîtriser les autres dépenses afin de rester dans un montant global identique au BP 2020 soit 700 000 € environ.**

Chapitre 66 : Charges financières :

- Ce chapitre concerne les intérêts bancaires des différents prêts contractés les années précédentes.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 66 900 € porté à 117 575 € (écritures pour la régularisation de l'encours de la dette). Toutefois l'emprunt de 300.000€ prévu en 2020 n'a été réalisé. La dépense réelle a été de 59 744,41 €.
- **Pour le BP 2021 il sera tenu compte d'un prêt nouveau en fin d'année 2021.**
- **Le montant prévisionnel des intérêts 2021 serait d'environ 60 000 €.**

Au chapitre 16 de la section d'investissement sont joints l'état de la dette de la commune et les perspectives d'endettement sur 5 ans.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 10 000 €. La dépense a été de 369,53 €.

- **Au BP 2021 seuls les crédits nécessaires seront inscrits. Il s'agit de charges exceptionnelles non prévisibles provisionnées à hauteur de 10 000 €.**

Chapitre 022 : Dépenses imprévues :

- Ce chapitre concerne une réserve en cas de nécessité et n'est alimenté qu'à minima.
- Au BP 2020, 60 000 € ont été inscrits, puis ramenés à 14 661 € en DM.
- **Pour le BP 2021 l'inscription devrait être équivalente à celle de 2020, soit 60 000 € environ.**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

- Ce chapitre permet de montrer notre capacité à investir en autofinancement
- Au BP 2020 nous avions inscrit 2 495 000 €, ramenés à 2 444 325 € (écritures pour la régularisation de l'encours de la dette).
- **Pour le BP 2021 le virement à la section d'investissement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2020 après le besoin de financement de la section d'investissement. Compte tenu de l'estimation du bilan prévisionnel de la section de fonctionnement 2020, le montant du virement 2021 à la section d'investissement sera supérieur à la prévision 2020.**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements pour les acquisitions de matériels et pour les travaux de mise en souterrain des réseaux par le SIEGE.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 133 095 €. La dépense a été de 133 094,80 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription portera sur l'amortissement des investissements 2020 et des travaux réalisés par le SIEGE (estimation d'environ 190 000 €).**

A titre d'information le tableau ci-dessous retrace les dépenses de fonctionnement des budgets de 2017 à 2020 par chapitre et reprend les prévisions ci-dessus pour 2021 (en euros)

En €uros	Budget / Réalisé 2017	Budget / Réalisé 2018	Budget / Réalisé 2019	Budget / Provisoire 2020	Prévision BP 2021
011 Charges à caractère général	1 671 790 1 352 430	1 715 306 1 322 419	1 673 077 1 293 108	1 705 550 1 207 657	1 700 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 533 550 2 379 620	2 691 950 2 517 419	2 702 950 2 444 949	2 800 000 2 468 073	2 800 000
65 Autres charges de gestion courantes	882 483 733 301	676 900 600 904	695 720 561 669	820 100 706 345	700 000
66 Charges financières	96 100 90 376	78 381 67 057	74 735 66 983	117 575 59 744	60000
67 Charges exceptionnelles	47 800 44 138	6 100 2 969	12 500 1 380	10 000 369	10 000

L'objectif de la Commune est de limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Comme le montre le tableau ci-dessus, celles-ci sont stables et maitrisées depuis 2017 (année de création de la commune nouvelle).

B – Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de service :

- La principale recette enregistre la participation des familles au restaurant scolaire et à la garderie pour toutes nos écoles, mais également les remboursements de SNA liés à l'occupation des locaux communaux ainsi que les participations des médecins pour le fonctionnement du cabinet médical.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 400 000 €. Le réalisé n'atteint que 286 217 € du fait de la COVID 19.
- **Pour le BP 2020 la prévision de recette totale est estimée à 350 000 € pour tenir compte de la poursuite de cette crise sanitaire connue à ce jour.**

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

- Ce chapitre porte sur les taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensations (provenant de SNA), le Fonds National de Garantie Intercommunal (FNGIR), Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les taxes funéraires, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation. Par ailleurs nous attendons les notifications définitives des dotations de l'Etat. Nous resterons, dans le cadre des orientations budgétaires, sur les mêmes bases que 2020. Le BP 2021 prendra en compte le montant définitif des attributions de compensation versées par SNA, soit 1 555 093 €.
- Au BP 2020 nous avions inscrits 3 834 000 €, portés à 3 891 882€ après DM. Le réalisé s'élève à 3 957 524 €
- **Sur la base des dotations 2020, le montant 2021 du chapitre 73 est estimé à 3 900 000 €.**

Evolution de la fiscalité

Les données évoquées dans ce rapport montrent que la Commune de Pacy sur Eure montre :

- Une santé financière saine avec une capacité de désendettement de 2 ans,
- Un endettement maitrisé, à un niveau raisonnable,
- Des recettes en légère augmentation chaque année,
- Le maintien de la capacité de désendettement autour de 2 années depuis 2018
- Une forte capacité à investir avec un niveau d'épargne nette à 1M€.
- Ces données ont été confirmées en 2019 par la CRC qui a elle-même indiqué que la Commune montrait une santé financière saine.

Aussi, au regard de ces éléments, les taux communaux de fiscalité locale seront maintenus à leur niveau actuel pour le BP 2021.

Chapitre 74 : Dotations et participations :

- Ce chapitre porte sur les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), dotation nationale de péréquation), du Département (utilisation du COSEC pour le Collège), des communes associées à certaines prestations (écoles notamment) ;
- Au BP 2020 nous avions inscrit 1 221 600 €, ramené à 1 195 879 € après DM. Le réalisé s'élève à 1 225 533 €.
- **Pour le BP 2021, en attente des confirmations des dotations de l'Etat, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2020, soit un montant prévisionnel de 1 200 000 €.**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

- Ce chapitre porte sur les loyers des immeubles et produits divers.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 74 000 €. Le réalisé s'élève à 74 410 €
- **Pour le BP 2021, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2020, soit environ 70 000 €.**

Chapitre 013 : Atténuation de charges :

- Ce chapitre concerne le remboursement des assurances pour les absences longues des personnels.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 70 000 €, porté à 90 000 € après DM. Le réalisé s'élève à 103 711 €.
- **Le BP 2021 portera sur une estimation de 100 000 €, correspondant aux absences de personnel, dont 6 actuellement en longue maladie (2 ans).**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 90 766 €. Le réalisé est de 101 603 €.
- **Pour le BP 2021 nous aurons à minima la participation de la Commune de Ménilles pour le stade de 90 766 € (compensation versée à Ménilles par SNA).**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie pour les personnels communaux et relevant d'investissements.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 60 000 €.
- **Pour le BP 2021, le même montant devrait être reconduit soit 60 000 €.**

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté :

  - Ce chapitre porte sur le solde constaté à l'issue du Compte Administratif de l'année précédente
  - Au BP 2020 nous avions inscrit 2 242 279 €.
- **Pour le BP 2021, le report du résultat d'exploitation 2020 de la section de fonctionnement dépendra du bilan de l'exercice de fonctionnement 2020 après virement à la section d'investissement.**

A titre d'information le tableau ci-dessous retrace les recettes des budgets de 2017 à 2020 par chapitre (en euros), ainsi que les prévisions 2021

	Budget / Réalisé 2017	Budget / Réalisé 2018	Budget / Réalisé 2019	Budget / Provisoire 2020	Prévision BP 2021
70 Produits des services, du domaine et vente div	331 030 350 028	363 930 409 773	407 800 414 280	400 000 286 217	350 000
73 Impôts et taxes	3 681 826 3 721 439	3 780 906 3 840 106	3 830 720 3 880 446	3 891 882 3 957 524	3 900 000
74 Dotations et participations	1 405 275 1 311 321	1 243 597 1 242 801	1 216 066 1 294 727	1 195 879 1 225 533	1 200 000
75 Autres produits de gestion courante	80 800 92 000	81 900 82 730	67 180 85 235	74 000 74 410	70 000
013 Atténuation de charges	69 300 94 730	60 000 72 884	65 000 150 669	90 000 103 711	100 000
77 Produits exceptionnels	91 167 100 573	160 622 165 848	410 766 421 671	90 766 101 603	90 776
042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 019	60 000	60 000	60 000	60 000

C – Section d'Investissement - Recettes :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement :

- Ce chapitre concerne les diverses subventions sollicitées sur certaines opérations.
- Au budget 2020 nous avions inscrit 705 104 €. La recette est de 186 90 €, sachant que 57 660 € sont prévus en « restes à réaliser 2020 » pour l'école DUGUAY.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte les nouvelles subventions éventuelles selon les opérations d'investissement, dont :**

  - Subventions DSIL pour la coursive de l'école Coignard pour 49.200€

  - Les subventions de l'Etat (DSIL attribuée pour 372.000€), de la Région (subvention estimée à 900.000€), du Département (Attribuée pour 49.200€) et de SNA pour le pôle multimodal (estimée à 488.000€).

  - La subvention du Département pour le centre socio-culturel (attribuée pour 250.000€).

  - Les subventions de l'Etat (DETR) et du conseil départemental de l'Eure pour l'extension du système de vidéoprotection (subvention estimée à 60.640€),

  Les subventions de l'Etat relative au plan de relance pour l'informatisation des écoles avec prise en charge de 70% des investissements de la Commune.

  Les subventions de l'Etat et du Conseil départemental de l'Eure pour l'amélioration de la couverture de la défense incendie communale (subvention estimée à 23.670€).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les emprunts.
- Au BP 2020 l'emprunt de 300 000 € inscrit n'a pas été réalisé.
- **En 2021 la stratégie reste à préciser. Soit un emprunt est fait pour couvrir globalement nos besoins en investissement, soit un emprunt est fléché sur le pôle multimodal. La stratégie de la dette est décrite plus loin.**

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

- Ce chapitre concerne le FC TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement).
- Au BP 2020 nous avions inscrit 997 735 €.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte le FCTVA du dernier trimestre 2020 et le montant des 3 premiers trimestres 2021 suivant les montants inscrits sur les opérations d'équipement.**

  Dans ce chapitre figurera en 2021 le besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2020.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 2 444 325 €.
- **Pour le BP 2021, le virement de la section fonctionnement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2020 après le besoin de financement de la section d'investissement en 2020.**
- **Notre objectif est d'atteindre dans la mesure du possible le même montant qu'au BP 2020, sachant que l'épargne nette prévisionnelle pour l'exercice 2021 devrait être de 900.000€ environ.**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements qui participent au financement global de la section d'investissement.
- **Au BP 2020 elle devrait atteindre environ 130 000 €.**

Evolution annuelle du résultat reportable et du besoin de financement.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévision du CA 2020
Résultat de fonctionnement	2 062 610 €	2 355 270 €	2 890 018 €	3 433 234 €
Besoin de financement d'investissement	-743 209 €	-1 017 340 €	-475 767 €	-1 205 408 €
Résultat reportable en N+1	**1 319 401 €**	**1 337 930 €**	**2 414 251 €**	**2 227 826 €**

En conclusion sur les recettes d'investissement :

L'objectif de la Commune sera donc d'avoir un autofinancement maximal et de minimiser l'emprunt afin de maintenir notre endettement à un niveau proche de celui des années précédentes.

D – Section d'Investissement - Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :

- Au BP 2020 nous avons inscrit 15 000 €, portés à 15 831 € après reports et DM.

- **Pour le BP 2021, ce chapitre concernera essentiellement les dépenses liées aux logiciels administratifs et comptables.**

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :

- Ce chapitre concerne la participation de la commune aux enfouissements de réseaux réalisés par le SIEGE.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 125 200 €.
- **Pour le BP 2021, les dépenses correspondront aux programmes retenus pour 2021 par le SIEGE.**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Ce chapitre porte sur les dépenses relatives aux fournitures de matériels divers, scolaires, de voirie, de signalisation, de transport, de matériel technique, de bureau, d'informatique, de mobilier,
- Au BP 2020 nous avions inscrit 542 060 €, portés à 662 222 € après reports et DM.
- **Pour le BP 2021, outre les dépenses récurrentes liées au fonctionnement et à la modernisation des écoles, de la cantine scolaire, des services municipaux (matériel informatique, matériel des services techniques et des bureaux), il sera tenu compte des besoins exprimés.**

Chapitre 23 : Immobilisations en cours :

- Ce chapitre porte sur les différents travaux de bâtiments, de voirie et d'installations diverses.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 2 637 600 €, portés à 2 873 418 € après reports et DM.
- **Pour le budget 2021 nous aurons à poursuivre et/ou à solder les opérations en cours :**
    - Poursuite du projet de pôle multimodal avec le lancement de la phase travaux dès que les accords de subventions seront obtenus.
    - Les travaux sur les bâtiments communaux l'école Coignard (extension avec un couloir couvert pour le restaurant scolaire), le réaménagement des locaux du centre socio culturel).

Nous aurons à statuer sur les dépenses nouvelles :

- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des ERP ;
- Les travaux de voiries ;
- Les travaux d'enfouissement de réseaux ;
- La modernisation de l'éclairage public pour minimiser les dépenses d'énergie ;
- La poursuite de l'aménagement et des équipements des berges de l'Eure et de l'étang Taron ;
- Les études et travaux au Stade de Pacy-Ménilles ;
- La réfection de la rue de Pacel suite à l'enfouissement des réseaux
- Les études d'aménagement de la place des Déportés, de la place Tomasini, de la rue Isambard, de la rue Saint Exupéry, du parking du Collège, de la rue Lemeur.

- Les aménagements du cabinet médical rue J. TAUPIN.
- L'aménagement du futur Espace de Services Publics.
- Les aménagements de l'espace d'activités médicales, allée Hippocrate.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les remboursements du capital des prêts contractés antérieurement.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 383 352 €.
- **Le BP 2021 tiendra compte du remboursement du capital des prêts en cours et éventuellement du nouveau prêt contracté en cours d'année 2021.**
- **L'état de la dette de la Commune au 1er janvier 2021 est la suivante :**

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/012022
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS										
29	190 000,00 €	12/12/2011	15 ans	4,51%	an.	104 284,93 €	13 000,54 €	4 703,25 €	17 703,79 €	91 284,39 €
	190 000,00 €	**TOTAUX C. D. C.**				**104 284,93 €**	**13 000,54 €**	**4 703,25 €**	**17 703,79 €**	**91 284,39 €**
Caisse d'Epargne										
22	415 000,00 €	17/12/2005	15 ans	3,54%	trim.					
23	380 000,00 €	23/01/2007	15 ans	3,93%	trim.	40 851,15 €	32 520,40 €	1 130,08 €	33 650,48 €	8 330,75 €
27	350 000,00 €	27/07/2010	15 ans	3,10%	trim.	128 800,19 €	25 568,48 €	3 697,48 €	29 265,96 €	103 231,71 €
28	190 000,00 €	21/11/2011	15 ans	4,56%	an	104 452,42 €	13 001,65 €	4 763,03 €	17 764,68 €	91 450,77 €
48	300 000,00 €	06/12/2019	15 ans	0,79%	trim.	285 000,00 €	20 000,00 €	2 192,26 €	22 192,26 €	265 000,00 €
	1 635 000,00 €	**TOTAUX CAISSE D'EPARGNE**				**559 103,76 €**	**91 090,53 €**	**11 782,85 €**	**102 873,38 €**	**468 013,23 €**
CREDIT AGRICOLE										
42/24R	469 590,02 €	15/05/2017	11a 6m	2,15%	trim.	338 719,42 €	39 231,34 €	6 967,58 €	46 198,92 €	299 488,08 €
44/26R	215 005,56 €	08/07/2017	6a 6m	1,49%	trim.	110 100,30 €	33 312,03 €	1 454,93 €	34 766,96 €	76 788,27 €
41/30R	235 757,61 €	30/05/2017	10a 3m	1,89%	trim.	160 322,07 €	22 483,32 €	2 871,36 €	25 354,68 €	137 838,75 €
31	300 000,00 €	30/09/2013	15 ans	3,25%	trim.	173 049,82 €	19 966,67 €	5 382,41 €	25 349,08 €	153 083,15 €
33	350 000,00 €	11/09/2014	15 ans	2,49%	trim.	204 166,75 €	23 333,32 €	4 865,88 €	28 199,20 €	180 833,43 €
34	350 000,00 €	16/07/2015	15 ans	2,00%	trim.	227 500,07 €	23 333,32 €	4 375,00 €	27 708,32 €	204 166,75 €
37	300 000,00 €	30/09/2016	15 ans	1,23%	trim.	215 000,00 €	20 000,00 €	2 552,26 €	22 552,26 €	195 000,00 €
45	300 000,00 €	22/01/2018	15 ans	1,27%	trim.	240 000,00 €	20 000,00 €	2 952,76 €	22 952,76 €	220 000,00 €
46	300 000,00 €	10/10/2018	15 ans	1,38%	trim.	260 000,00 €	20 000,00 €	3 484,50 €	23 484,50 €	240 000,00 €
	2 820 353,19 €	**TOTAUX CREDIT AGRICOLE**				**1 928 858,43 €**	**221 660,00 €**	**34 906,68 €**	**256 566,68 €**	**1 707 198,43 €**
	4 645 353,19 €	**TOTAL PACY**				**2 592 247,12 €**	**325 751,07 €**	**51 392,78 €**	**377 143,85 €**	**2 266 496,05 €**
Crédit Agricole (ex SAINT AQUILIN DE PACY)										
43/38R	89 327,06 €	17/07/2017	6a 3m	1,49%	trim.	43 913,70 €	14 420,73 €	573,99 €	14 994,72 €	29 492,97 €
39	34 900,00 €	18/06/2014	10 ans	2,84%	trim.	12 442,24 €	3 707,17 €	314,11 €	4 021,28 €	8 735,07 €
40	8 000,00 €	30/11/2016	5 ans	0,36%	trim.	1 611,55 €	1 611,55 €	3,63 €	1 615,18 €	
	132 227,06 €	**TOTAUX Crédit Agricole St Aquilin**				**57 967,49 €**	**19 739,45 €**	**891,73 €**	**20 631,18 €**	**38 228,04 €**
	4 777 580,25 €	**TOTAL GENERAL**				**2 650 214,61 €**	**345 490,52 €**	**52 284,51 €**	**397 775,03 €**	**2 304 724,09 €**

Stratégie de l'endettement :

Depuis de nombreuses années, la stratégie de la Commune est de sécuriser au maximum la dette communale. A ce jour, tous les emprunts contractés sont à taux fixes. Aucun emprunt contracté n'est qualifié de « toxique ».

L'objectif de la Commune est également d'avoir un endettement lissé dans le temps, sans évolution brutale.

Dans la mesure du possible les nouveaux emprunts seront à taux fixes et à annuités constantes.

La stratégie d'endettement de la Commune pour les années à venir doit s'appuyer sur les objectifs suivants :

- Dégager une épargne nette d'au moins 700 000 € chaque année ;
- Rester à moins de 500 000 € d'emprunt supplémentaire chaque année ;
- Rester à moins de 5 ans en capacité de désendettement.

Ci-dessous, une simulation portant sur l'encours de la dette de janvier 2021 à Janvier 2025 avec l'ajout d'un emprunt de 500 000 € (taux 2% sur 20 ans) réalisé le 01/09/2021 et 300 000€ d'emprunt (1,5% sur 15 ans) les années suivantes :

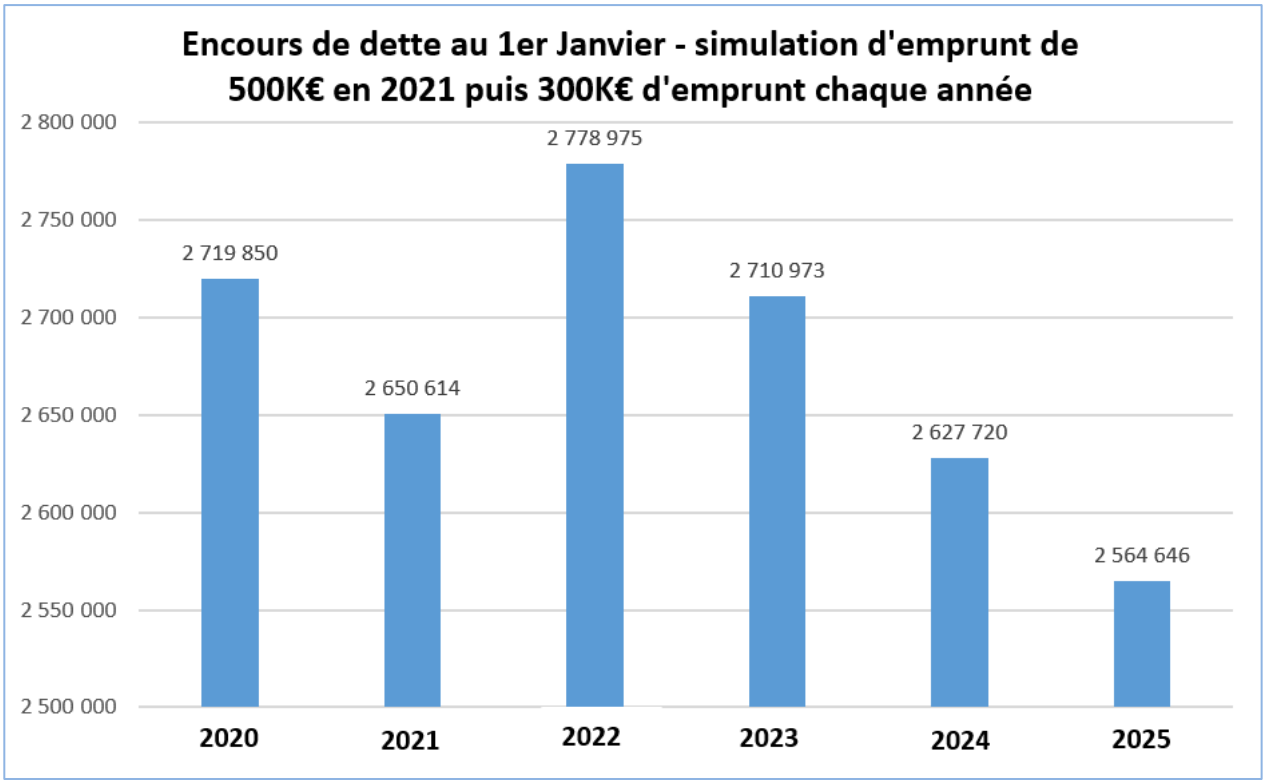

En 2020, le remboursement du prêt n°22 de la Caisse d'Epargne (415 000 € à l'origine) s'achève.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- Au BP 2020 : 79 828 € ont été inscrits, ramenés à 35 142 € en DM.
- **Pour le BP 2021, ce montant sera également limité.**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie par les personnels communaux et relevant d'investissement.

- Au BP 2020, nous avions inscrit 60 000 €.
- **Pour le BP 2021, le même montant de 60 000 € devrait être reconduit.**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Ce chapitre porte sur le besoin de financement de l'année précédente.
- **Pour le BP 2021, nous aurons à inscrire le besoin de financement de l'année 2021 constaté au CA 2020.**

II – Budget Annexe « Espace d'Activités Médicales »

RECETTES :

Pour l'exercice 2021, nous n'avons pas à ce jour de demande précise pour de nouvelles demandes de terrain.
Toutefois, nous pourrions prévoir une recette au BP 2021. En cas de besoin exprimé par des professionnels de santé, une décision modificative sera proposée au Conseil Municipal.

DEPENSES :

En cas de vente de terrains à des professionnels de santé, des aménagements de voirie et de viabilisation de terrains seront nécessaires. Une décision modificative sera alors proposée au Conseil Municipal en cas de besoin.

L'endettement de ce budget concerne uniquement le financement lié à la réalisation des travaux de viabilisation des terrains à vendre aux professionnels de santé.
Au 1er janvier 2021 il s'établit comme suit :

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/012022
CREDIT AGRICOLE										
35	200 000,00 €	08/12/2015	10 ans	1,42%	trim.	100 000,00 €	20 000,00 €	1 313,50 €	21 313,50 € 0,00 € 0,00 €	80 000,00 €
	200 000,00 €	**TOTAUX Crédit Agricole**				**100 000,00 €**	**20 000,00 €**	**1 313,50 €**	**21 313,50 €**	**80 000,00 €**

III – Budget Annexe « Opérations immobilières à l'Espace d'Activités Médicales »

Ce budget annexe, créé fin 2019, concerne la construction de deux bâtiments par la commune et leur location, avec option d'achat, pour des activités médicales. Ces deux bâtiments ont été réceptionnés courant Décembre 2019. Un contrat de location-vente a été établi avec deux professionnels de santé avec un contrat d'une durée de 20 ans.
Le BP 2021 prendra en compte les effets des constructions réalisées fin 2019 et éventuellement de nouvelles opérations. C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de par les loyers perçus, et éventuellement en cas de vente.

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des deux bâtiments sous contrat de location-vente auprès de deux professionnels de santé. Les loyers générés par ce contrat ont été calculés de telle manière à ce qu'ils viennent couvrir les remboursements des deux emprunts contractés par la Commune. Ces deux emprunts sont sur une durée de 20 années avec un taux fixe afin de sécuriser la dette de ce budget annexe.

Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

A ce jour nous n'avons pas de sollicitation pour de nouvelles constructions. En cas de besoin, il sera proposé une décision modificative au Conseil Municipal.

Ci-dessous l'état de la dette au 1er janvier 2021.

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021			cap. restant dû au 01/01/2022
							Capital	Intérêts	Annuités	
Organisme : CAISSE d'EPARGNE										0,00
E49	126 000,00 €	05/06/2020	20 ans	1,17%	trim	123 195,50 €	5 658,37 €	1 416,63 €	7 075,00 €	117 537,13 €
E50	113 000,00 €	05/06/202	20 ans	1,17%	trim	110 484,86 €	5 074,58 €	1 270,46 €	6 345,04 €	105 410,28 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
	239 000,00 €	**TOTAUX .**				**233 680,36 €**	**10 732,95 €**	**2 687,09 €**	**13 420,04 €**	**222 947,41 €**

IV – Budget Annexe « Gendarmerie »

Pour la construction de la nouvelle Gendarmerie et de ses logements associés, la commune est maître d'ouvrage (c'est-à-dire propriétaire du site et de l'ensemble des constructions).
Le budget annexe a été créé en 2018 spécifiquement pour cette opération.
La dépense globale d'investissement est estimée à 5 247 680 HT et s'échelonne sur les années 2018 à 2022.
Ce projet sera financé par 1,250 M€ environ de subventions de la part de l'Etat et 1 000 € par SNA, le solde étant financé par des emprunts.
Les travaux ont débuté au printemps 2020 et devraient s'achever fin 2021 / début 2022.
Au BP 2020, le montant total des travaux a été inscrit pour permettre la notification des marchés de travaux sur les différents lots.
En recette, l'ouverture d'une enveloppe de crédits de ce montant auprès d'un organisme bancaire permettra le déblocage des fonds au fur et à mesure des besoins sachant que le montant définitif de l'emprunt sera arrêté suivant le bilan final de l'opération.

La volonté de la Commune est que ce budget annexe doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et ne doit pas avoir d'incidence sur le budget général.
La simulation réalisée par la Commune est basée sur un amortissement sur 30 ans (durée de l'emprunt) dans laquelle les éléments suivants sont pris en compte :

- Les loyers, Hors Taxes, des locaux administratifs et techniques ainsi que des logements sont réglés trimestriellement par le Ministère de la Défense. Ces loyers sont fixes pendant une période de 9 ans (209.567€) et pourront ensuite être revalorisés annuellement. Dans la simulation nous avons pris une revalorisation de

0,2 % par an au-delà de la 9ème année. Le bail portera, dans un premier temps, sur un engagement ferme de 15 ans.

- Les annuités de l'emprunt réalisé sur 30 ans à taux fixe (estimée à 167.827€ par an).
- La taxe sur les propriétés bâties (TFB) car l'opération n'est pas exemptée et sera donc à payer chaque année (estimée à 13.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,30%).
- Les frais de gestion (estimée à 6.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,20%) dans le cas nous devrions faire appel à un organisme spécialisé pour suivre et intervenir dans la gestion quotidienne (Interventions de maintenance, réponses aux attentes et réclamations, gestion des changements de locataires dans les logements, …).
- Des frais d'entretien courant (estimée à 10.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,00%) pour couvrir les dépenses d'intervention et de reprises éventuelles dans les logements lors des changements de locataires.
- Des provisions pour le gros entretien (40.000€ HT tous les 5 ans) car des travaux seront certainement à réaliser dans cette durée de 30 ans.

Cette simulation permet de dégager un léger excédent annuel nous mettant à l'abri d'une incidence sur le budget principal de la commune.

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des locaux de la gendarmerie et l'achat du foncier. Les loyers générés par cette location aux services de l'Etat ont été calculés de telle manière à ce qu'ils viennent couvrir les remboursements de l'emprunt contracté par la Commune.
L'emprunt contracté par la commune porte sur une durée de 30 années avec un taux fixe établi à 2,05% (pour la 1ere tranche empruntée de 500.000€) afin de sécuriser au maximum la dette de ce budget annexe.
Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

Dette au 1er janvier 2021 de l'emprunt réalisé en 2019 :

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/01/2022
CAISSE D'EPARGNE										
47	500 000,00 €	22/07/2019	30 ans	2,05%	trim.	479 166,65 €	16 666,68 €	96 947,79 €	113 614,47 €	462 499,97 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
	500 000,00 €	**TOTAUX Caisse d'Epargne**				**479 166,65 €**	**16 666,68 €**	**96 947,79 €**	**113 614,47 €**	**462 499,97 €**

V – OPERATIONS PLURIANNUELLES

Les opérations pluriannuelles connues et programmées à ce jour sont les suivantes :

1) **Pôle multimodal (budget principal) :**
   Cette opération a été lancée en 2018.
   En Octobre 2019, les grands principes d'aménagement et le chiffrage de ce projet ont été faits sur la base d'un AVP (Avant-Projet Sommaire).
   La dépense est évaluée à 2 328 869 €HT

Sa réalisation est programmée sur les 3 ans qui viennent (2021 à 2023) avec les financements suivants :

Financement	Montant HT De la subvention	Date de la demande	Taux subvention
Subvention DSIL	**372 619 €**	**11/2019**	**13%**
Région Normandie	**900 000 €**	**11/2020**	**39%**
Conseil Départemental	**49 200 €**	**10/2020**	**2%**
SNA	**487 874 €**	**11/2020**	**23%**
Sous-total subventions	***1 809 693 €***		***76%***
Autofinancement	**519 175€**		**24%**
Emprunt			
TOTAL	**2 328 869 €**		

La dépense totale en investissement est évaluée à 2.328.869 € HT avec un autofinancement de la Commune estimé à 519 175 € HT.
Pour notre autofinancement, nous avons déjà provisionné 155 000 € au budget 2019 et notre objectif est de provisionner environ 200 000 € au BP 2020.
Le solde (environ 315 000 €TTC) serait proposé sur le budget 2021.
A noter la récupération de la TVA qui est évaluée à 448 000 € et qui se fera annuellement en fonction des dépenses réalisées.

En fonctionnement, après réalisation, cette opération n'engendrera aucune recette pour la Commune. Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives aux fluides (eau, électricité), à l'entretien des espaces, au remplacement des équipements et matériels, représentant une dépense annuelle en coût de fonctionnement de l'ordre de 20.000 € TTC, soit moins de 0,01% du budget communal.

2) Nouvelle Gendarmerie (budget annexe Gendarmerie) :

Cette opération a été lancée en 2018.
Fin 2019 et début 2020, les appels d'offres des travaux ont permis de retenir les entreprises sur 14 lots.
Les travaux ont débuté en 2020 et l'achèvement devrait intervenir fin 2021 / début 2022.
Le coût total de l'opération est estimé à 5 247 680 € HT.
La fin des travaux est programmée pour fin 2021.

COUT DU PROJET GENDARMERIE HT

DEPENSES HT	
Achat terrain + démolition	333 680 €
Constructions	4 119 000 €
Honoraires	500 000 €
Taxe Am., branchements divers	175 000 €
Divers et imprévus	20 000 €
Révisions des marchés	100 000 €
Cout total	**5 247 680 €**

RECETTES	
Subvention Etat DETR	500 000 €
Subvention Etat Gendarmerie	754 560 €
Subvention SNA	1 000 €
Reversement Enedis	28 000 €
Total subventions	**1 283 560 €**

SOLDE A FINANCER PAR EMPRUNT	**3 964 120 €**

Après construction et livraison, cette opération s'équilibrera en dépenses et en recettes.
Les recettes proviendront des loyers versés par la Gendarmerie.
Les dépenses comprendront le remboursement des annuités des emprunts, les travaux de maintenance à la charge du propriétaire, les provisions pour gros travaux, la taxe sur les propriétés bâties, les frais de gestion.

3) Aménagement de l'Espace d'Activités Médicales (budget annexe EAM) :

Cette opération a été lancée en 2015.
Les travaux d'aménagement et de viabilisation sont réalisés au fur et à mesure de la vente des parcelles de terrain.
A fin 2020, 1.148 m² de terrain ont été vendus pour un montant de 137.760 €HT.
Les dépenses cumulées à fin 2020 s'élèvent à 411.555,75 € HT.
Pour la réalisation des travaux de mise en viabilité, un emprunt de 200 000 € a été réalisé en 2016.
L'objectif est de vendre les derniers terrains dans les prochaines années en donnant priorité à des médecins généralistes.

En fonctionnement, après réalisation complète, cette opération n'engendrera aucune recette. Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives à l'éclairage public, à l'entretien des espaces et des voiries, estimées à 10.000€ TTC environ chaque année.

****

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2312-1, L.5211-32 et D.2312-3 ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;
Vu le rapport 11-2021 de Monsieur le Maire de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021,

Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal :

- de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021 telles présentées dans le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mardi 16 février 2021

Le seize février deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, convoqué en date du 9 février 2021, s'est réuni à la salle Gouesnard, Route de Dreux – Saint-Aquilin-de-Pacy à Pacy-sur-Eure, sous la présidence de Monsieur Yves LELOUTRE, Maire.

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Frédérique ROMAN, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Julien CANIN, Valérie BOUGAULT, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, David GUICHARD, Christophe BOUDEWEEL, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU, Marlene JÉGU, Benjamin BOUGEANT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Philippe LEBRETON, Isabelle MACÉ, Laurence MOURGUES, Charlotte CRAMOISAN, Stéphane BAUDOIN, Yann DUPOND,

Pouvoirs :
Laurence MOURGUES donne pouvoir à Carole NOEL, Charlotte CRAMOISAN donne pouvoir à Yves LELOUTRE, Stéphane BAUDOIN donne pouvoir à Hugues PERROT, Yann DUPOND donne pouvoir à Alain DUVAL.

Claire PETRY a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31 (dont 4 pouvoirs)

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)
RAPPORTEUR : Alain DUVAL

Le Conseil Municipal,

Le présent rapport a pour objet de présenter et de débattre des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021.

I – Budget principal

A titre préliminaire, un historique 2017/2020 simplifié vous est proposé ci-dessous :

Nota : le compte administratif (CA) 2020 reste prévisionnel.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Résultat de fonctionnement	2 062 610 €	2 355 270 €	2 890 018 €	3 433 236 €
Besoin de financement d'investissement	-743 209 €	-1 017 340 €	-475 767 €	-648 256 €
Résultat reportable en N+1	**1 319 401 €**	**1 337 930 €**	**2 414 251 €**	**2 784 980 €**

Dépenses réelles de fonctionnement	4 599 865 €	4 511 308 €	4 368 089 €	4 442 190 €
Recettes réelles de fonctionnement	5 670 099 €	5 814 165 €	6 247 029 €	5 749 022 €
Recettes - dépenses	*1 070 234 €*	*1 302 857 €*	*1 878 940 €*	*1 306 832 €*
Epargne brute	1 070 234 €	1 302 857 €	1 878 940 €	1 306 832 €
Epargne nette	634 473 €	952 915 €	1 517 569 €	928 345 €
Encours au 31/12 de chaque année (emprunts)	3 103 920 €	3 067 600 €	3 019 851 €	2 650 214 €
Capacité de désendettement (en années)	**2,90**	**2,35**	**1,61**	**2,03**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a perturbé la réalisation du budget avec notamment la suppression ou le report de nombreuses activités et animations, mais également la réalisation de travaux d'investissement. A noter également des dépenses / recettes non représentatives comme la restauration scolaire.
L'emprunt prévu pour les investissements de l'année 2020 n'a pas été réalisé. Cela a pour effet de baisser notre encours de dette et améliorer notre capacité de désendettement.
A noter que pour l'année 2019 il y a eu une recette exceptionnelle suite à la vente du site « Marcadé » pour un montant de 320.000€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il faut préciser que le seuil de vigilance est préconisé à 10 ans et que la situation devient critique lorsque cette capacité atteint 11/12 ans.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

Par ailleurs quelques données comparatives peuvent être données (sources DGCL).

Elles concernent l'année **2019** pour des communes de 5 000 à 10 000 habitants où PACY est compté pour 5 477 habitants (à noter que le dernier recensement publié relève 5 196 habitants)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
6 314	1 167	1 182	**TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A**	en % des produits CAF	
5806	1073	1144	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 994	369	500	dont : Impôts Locaux	34,35	43,71
331	61	100	Autres impôts et taxes	5,70	8,78
868	160	152	Dotation globale de fonctionnement	14,95	13,28
15	3	1	FCTVA	0,25	0,13
414	77	88	Produits des services et du domaine	7,13	7,68
4 844	895	1 037	**TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B**	en % des charges CAF	
4217	779	947	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF	100,00	100,00
2 294	424	536	dont : Charges de personnel	54,40	56,57
1 264	234	257	Achats et charges externes	29,97	27,15
67	12	24	Charges financières	1,59	2,52
133	25	28	Contingents	3,15	2,99
250	46	67	Subventions versées	5,92	7,12
1 470	272	145	**RESULTAT COMPTABLE = A - B = R**		

			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
1560	288	214	Excédent brut de fonctionnement	26,87	18,68
1589	294	197	Capacité d'autofinancement = CAF	27,37	17,21
1241	229	115	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	21,38	10,04
			ENDETTEMENT	en % des produits CAF	
3410	630	828	Encours total de la dette au 31 décembre N	58,73	72,37
3313	612	815	Encours des dettes bancaires et assimilées	57,06	71,21
3313	612	806	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	57,06	70,44
415	77	104	Annuité de la dette	7,14	9,12

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	**Réductions de base accordées sur délibérations**		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
5 060	935	1 393	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	85
5 129	948	1 302	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
72	13	17	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	**Taux voté (%)**	Taux moyen de la strate (%)	
527	97	213	Taxe d'habitation (y compris THLV)	10,42	15,29	
1 345	249	273	Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,25	20,96	
35	6	9	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48,60	52,45	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	

Le tableau ci-dessous reprend quelques indicateurs comparés avec les communes de la strate 5 000 / 10 000 habitants :

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

RATIOS ANNEE 2017 à 2020	année	2017	2018	2019	2020 provisoire	Comparaison Strate
	Nombre d'habitants au 1er Janvier	5 444	5 433	5 411	5 214	**5000/10000**
Niveau de service rendu	Dépenses réelles de fonct / population	845 €	830 €	807 €	852 €	**947 €**
Niveau d'imposition (hors fiscalité reversée)	Produit des impositions directes / population	338 €	345 €	353 €	371 €	**486 €**
Niveau de recettes de fonctionnement	Recettes réelles de fonct / population	1 042 €	1 070 €	1 155 €	1 103 €	**1 144 €**
Effort d'équipement	Dépenses brutes d'équip / population	304 €	367 €	290 €	259 €	**214 €**
Niveau d'endettement	Encours dette / population	570 €	565 €	558 €	508 €	**828 €**
Niveau de DGF	DGF / population	150 €	158 €	160 €	160 €	**152 €**
Part des frais de Personnel	Dépenses perso / dépenses réelles de	51,73%	55,80%	55,97%	55,56%	**54,39%**

Au regard des éléments ci-dessus, nous pouvons constater que la situation financière de la Commune est saine au regard de la moyenne de la strate.

<u>A –Section de Fonctionnement - Dépenses</u>

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux fluides, aux locations immobilières, à l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, aux contrats d'entretien et de maintenance, aux primes d'assurances multirisques, aux remboursements de frais, aux impôts et taxes.
- Au BP 2020 nous avions voté 1 685 550 €. Ce montant a été porté à 1 705 550 € en DM. Les dépenses s'élèvent à 1 207 657.15 €. Ces dépenses ont été contrariées par la crise sanitaire.
- **Pour le BP 2021, compte tenu des dépenses à réaliser sur ce chapitre, nous n'envisageons pas d'augmenter les prévisions de ce chapitre. Le travail de maitrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi en 2021. C'est pourquoi, le montant prévisionnel, à ce stade des orientations budgétaires, resterait identique aux prévisions inscrites au budget 2020 soit environ 1 700 000 €.**

Chapitre 012 : Dépenses de personnel :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux salaires et charges, ainsi qu'aux assurances du personnel et à la médecine du travail.
- Au BP 2020 nous avions voté 2 842 000 €, ramené à 2 799 500 en DM. Les dépenses 2020 s'élèvent à 2 468 073,98 €.
- Pour le BP 2021 notre objectif est de maintenir les emplois nécessaires aux besoins et attentes. Il sera ainsi nécessaire de remplacer les emplois vacants et recruter temporairement des emplois indiciaires pour faire face aux arrêts de maladie de longue durée.

Pour l'élaboration du budget primitif 2021, il sera nécessaire de prendre en compte les prévisions de dépenses suivantes :

- La refonte imposée par l'Etat de la grille indiciaire des catégories C et la revalorisation de la grille indiciaire des catégories B et A intitulées modernisation des « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » qui va se poursuivre jusqu'en 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

L'augmentation prévisionnelle de cette revalorisation indiciaire en 2021, pour les agents des catégories C et A, est estimée à 10 000 €.

- Les avancements d'échelons, dont le coût est estimé pour 2021 à 12 000 € ;
- Les promotions et changements de grade, dont le coût est estimé pour 2021 à 4 000 € ;
- Dans le ROB 2020, il était évoqué les difficultés rencontrées en matière d'encadrement, d'organisation et de communication pour l'ensemble de nos services et de revoir notre organisation et renforcer la compétence et l'efficience de nos effectifs. Il reste à lancer le recrutement d'un responsable et de deux agents aux services techniques. Les estimations du chapitre 012 pour 2021 tiennent compte de ces recrutements.

- **En conclusion, ces éléments nous conduiraient à maintenir ce chapitre par rapport aux prévisions 2020, soit environ 2 800 000 €.**

Le bilan global des effectifs au 1er Janvier 2021 est le suivant :
- 69 agents présents dont 57 sur des emplois budgétaires et 12 en remplacement d'absences ;
- Sur les 57 agents sur emplois budgétaires, 48 sont à temps complet et 9 sont à temps incomplet, soit un total de 54,24 équivalents temps plein.
Les 12 agents en remplacement représentent un temps de travail total de 10,08 équivalents temps plein.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux indemnités des élus, au service incendie, aux participations des groupements communaux ou intercommunaux, à la dotation du CCAS et aux subventions des associations, les participations à la mise en souterrain des réseaux téléphoniques.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 700 100€, porté à 820 100 € après DM suite au contentieux URSAFF du CCAS. La dépense a été de 706 345,36 € en 2020.
- **Pour 2021, notre objectif est de maintenir les subventions aux associations et de maîtriser les autres dépenses afin de rester dans un montant global identique au BP 2020 soit 700 000 € environ.**

Chapitre 66 : Charges financières :

- Ce chapitre concerne les intérêts bancaires des différents prêts contractés les années précédentes.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 66 900 € porté à 117 575 € (écritures pour la régularisation de l'encours de la dette). Toutefois l'emprunt de 300.000€ prévu en 2020 n'a été réalisé. La dépense réelle a été de 59 744,41 €.
- **Pour le BP 2021 il sera tenu compte d'un prêt nouveau en fin d'année 2021.**
- **Le montant prévisionnel des intérêts 2021 serait d'environ 60 000 €.**

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

Au chapitre 16 de la section d'investissement sont joints l'état de la dette de la commune et les perspectives d'endettement sur 5 ans.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 10 000 €. La dépense a été de 369,53 €.
- **Au BP 2021 seuls les crédits nécessaires seront inscrits. Il s'agit de charges exceptionnelles non prévisibles provisionnées à hauteur de 10 000 €.**

Chapitre 022 : Dépenses imprévues :

- Ce chapitre concerne une réserve en cas de nécessité et n'est alimenté qu'à minima.
- Au BP 2020, 60 000 € ont été inscrits, puis ramenés à 14 661 € en DM.
- **Pour le BP 2021 l'inscription devrait être équivalente à celle de 2020, soit 60 000 € environ.**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

- Ce chapitre permet de montrer notre capacité à investir en autofinancement
- Au BP 2020 nous avions inscrit 2 495 000 €, ramenés à 2 444 325 € (écritures pour la régularisation de l'encours de la dette).
- **Pour le BP 2021 le virement à la section d'investissement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2020 après le besoin de financement de la section d'investissement. Compte tenu de l'estimation du bilan prévisionnel de la section de fonctionnement 2020, le montant du virement 2021 à la section d'investissement sera supérieur à la prévision 2020.**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements pour les acquisitions de matériels et pour les travaux de mise en souterrain des réseaux par le SIEGE.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 133 095 €. La dépense a été de 133 094,80 €.
- **Pour le BP 2021 l'inscription portera sur l'amortissement des investissements 2020 et des travaux réalisés par le SIEGE (estimation d'environ 190 000 €).**

<u>A titre d'information le tableau ci-dessous retrace les dépenses de fonctionnement des budgets de 2017 à 2020 par chapitre et reprend les prévisions ci-dessus pour 2021 (en euros)</u>

En €uros	Budget / Réalisé 2017	Budget / Réalisé 2018	Budget / Réalisé 2019	Budget / Provisoire 2020	Prévision BP 2021
011 Charges à caractère général	1 671 790 1 352 430	1 715 306 1 322 419	1 673 077 1 293 108	1 705 550 1 207 657	1 700 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 533 550 2 379 620	2 691 950 2 517 419	2 702 950 2 444 949	2 800 000 2 468 073	2 800 000

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

65 Autres charges de gestion courantes	882 483 733 301	676 900 600 904	695 720 561 669	820 100 706 345	700 000
66 Charges financières	96 100 90 376	78 381 67 057	74 735 66 983	117 575 59 744	60000
67 Charges exceptionnelles	47 800 44 138	6 100 2 969	12 500 1 380	10 000 369	10 000

L'objectif de la Commune est de limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Comme le montre le tableau ci-dessus, celles-ci sont stables et maitrisées depuis 2017 (année de création de la commune nouvelle).

B – Section de Fonctionnement – Recettes

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de service :

- La principale recette enregistre la participation des familles au restaurant scolaire et à la garderie pour toutes nos écoles, mais également les remboursements de SNA liés à l'occupation des locaux communaux ainsi que les participations des médecins pour le fonctionnement du cabinet médical.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 400 000 €. Le réalisé n'atteint que 286 217 € du fait de la COVID 19.
- **Pour le BP 2020 la prévision de recette totale est estimée à 350 000 € pour tenir compte de la poursuite de cette crise sanitaire connue à ce jour.**

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

- Ce chapitre porte sur les taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensations (provenant de SNA), le Fonds National de Garantie Intercommunal (FNGIR), Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les taxes funéraires, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation. Par ailleurs nous attendons les notifications définitives des dotations de l'Etat. Nous resterons, dans le cadre des orientations budgétaires, sur les mêmes bases que 2020. Le BP 2021 prendra en compte le montant définitif des attributions de compensation versées par SNA, soit 1 555 093 €.
- Au BP 2020 nous avions inscrits 3 834 000 €, portés à 3 891 882€ après DM. Le réalisé s'élève à 3 957 524 €
- **Sur la base des dotations 2020, le montant 2021 du chapitre 73 est estimé à 3 900 000 €.**

Evolution de la fiscalité

Les données évoquées dans ce rapport montrent que la Commune de Pacy sur Eure montre :

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- Une santé financière saine avec une capacité de désendettement de 2 ans,
- Un endettement maitrisé, à un niveau raisonnable,
- Des recettes en légère augmentation chaque année,
- Le maintien de la capacité de désendettement autour de 2 années depuis 2018
- Une forte capacité à investir avec un niveau d'épargne nette à 1M€.
- Ces données ont été confirmées en 2019 par la CRC qui a elle-même indiqué que la Commune montrait une santé financière saine.

Aussi, au regard de ces éléments, les taux communaux de fiscalité locale seront maintenus à leur niveau actuel pour le BP 2021.

Chapitre 74 : Dotations et participations :

- Ce chapitre porte sur les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), dotation nationale de péréquation), du Département (utilisation du COSEC pour le Collège), des communes associées à certaines prestations (écoles notamment) ;
- Au BP 2020 nous avions inscrit 1 221 600 €, ramené à 1 195 879 € après DM. Le réalisé s'élève à 1 225 533 €.
- **Pour le BP 2021, en attente des confirmations des dotations de l'Etat, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2020, soit un montant prévisionnel de 1 200 000 €.**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

- Ce chapitre porte sur les loyers des immeubles et produits divers.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 74 000 €. Le réalisé s'élève à 74 410 €
- **Pour le BP 2021, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2020, soit environ 70 000 €.**

Chapitre 013 : Atténuation de charges :

- Ce chapitre concerne le remboursement des assurances pour les absences longues des personnels.
- Au BP 2020 nous avions inscrit 70 000 €, porté à 90 000 € après DM. Le réalisé s'élève à 103 711 €.
- **Le BP 2021 portera sur une estimation de 100 000 €, correspondant aux absences de personnel, dont 6 actuellement en longue maladie (2 ans).**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 90 766 €. Le réalisé est de 101 603 €.
- **Pour le BP 2021 nous aurons à minima la participation de la Commune de Ménilles pour le stade de 90 766 € (compensation versée à Ménilles par SNA).**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie pour les personnels communaux et relevant d'investissements.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 60 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- **Pour le BP 2021, le même montant devrait être reconduit soit 60 000 €.**

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté :

- Ce chapitre porte sur le solde constaté à l'issue du Compte Administratif de l'année précédente
- Au BP 2020 nous avions inscrit 2 242 279 €.

- **Pour le BP 2021, le report du résultat d'exploitation 2020 de la section de fonctionnement dépendra du bilan de l'exercice de fonctionnement 2020 après virement à la section d'investissement.**

<u>A titre d'information le tableau ci-dessous retrace les recettes des budgets de 2017 à 2020 par chapitre (en euros), ainsi que les prévisions 2021</u>

	Budget / Réalisé 2017	Budget / Réalisé 2018	Budget / Réalisé 2019	Budget / Provisoire 2020	Prévision BP 2021
70 Produits des services, du domaine et vente div	331 030 350 028	363 930 409 773	407 800 414 280	400 000 286 217	350 000
73 Impôts et taxes	3 681 826 3 721 439	3 780 906 3 840 106	3 830 720 3 880 446	3 891 882 3 957 524	3 900 000
74 Dotations et participations	1 405 275 1 311 321	1 243 597 1 242 801	1 216 066 1 294 727	1 195 879 1 225 533	1 200 000
75 Autres produits de gestion courante	80 800 92 000	81 900 82 730	67 180 85 235	74 000 74 410	70 000
013 Atténuation de charges	69 300 94 730	60 000 72 884	65 000 150 669	90 000 103 711	100 000
77 Produits exceptionnels	91 167 100 573	160 622 165 848	410 766 421 671	90 766 101 603	90 776
042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	60 019	60 000	60 000	60 000	60 000

<u>C – Section d'Investissement - Recettes :</u>

Chapitre 13 : Subventions d'investissement :

- Ce chapitre concerne les diverses subventions sollicitées sur certaines opérations.
- Au budget 2020 nous avions inscrit 705 104 €. La recette est de 186 90 €, sachant que 57 660 € sont prévus en « restes à réaliser 2020 » pour l'école DUGUAY.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte les nouvelles subventions éventuelles selon les opérations d'investissement, dont :**
    - Subventions DSIL pour la coursive de l'école Coignard pour 49.200€

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- Les subventions de l'Etat (DSIL attribuée pour 372.000€), de la Région (subvention estimée à 900.000€), du Département (Attribuée pour 49.200€) et de SNA pour le pôle multimodal (estimée à 488.000€).
- La subvention du Département pour le centre socio-culturel (attribuée pour 250.000€).

- Les subventions de l'Etat (DETR) et du conseil départemental de l'Eure pour l'extension du système de vidéoprotection (subvention estimée à 60.640€),
  Les subventions de l'Etat relative au plan de relance pour l'informatisation des écoles avec prise en charge de 70% des investissements de la Commune.
  Les subventions de l'Etat et du Conseil départemental de l'Eure pour l'amélioration de la couverture de la défense incendie communale (subvention estimée à 23.670€).

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les emprunts.
- Au BP 2020 l'emprunt de 300 000 € inscrit n'a pas été réalisé.
- **En 2021 la stratégie reste à préciser. Soit un emprunt est fait pour couvrir globalement nos besoins en investissement, soit un emprunt est fléché sur le pôle multimodal. La stratégie de la dette est décrite plus loin.**

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

- Ce chapitre concerne le FC TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement).
- Au BP 2020 nous avions inscrit 997 735 €.
- **Le BP 2021 devra prendre en compte le FCTVA du dernier trimestre 2020 et le montant des 3 premiers trimestres 2021 suivant les montants inscrits sur les opérations d'équipement.**

  Dans ce chapitre figurera en 2021 le besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2020.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :

- Au BP 2020, nous avions inscrit 2 444 325 €.
- **Pour le BP 2021, le virement de la section fonctionnement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2020 après le besoin de financement de la section d'investissement en 2020.**
- **Notre objectif est d'atteindre dans la mesure du possible le même montant qu'au BP 2020, sachant que l'épargne nette prévisionnelle pour l'exercice 2021 devrait être de 900.000€ environ.**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements qui participent au financement global de la section d'investissement.
- **Au BP 2020 elle devrait atteindre environ 130 000 €.**

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

Evolution annuelle du résultat reportable et du besoin de financement.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévision du CA 2020
Résultat de fonctionnement	2 062 610 €	2 355 270 €	2 890 018 €	3 433 234 €
Besoin de financement d'investissement	-743 209 €	-1 017 340 €	-475 767 €	-1 205 408 €
Résultat reportable en N+1	**1 319 401 €**	**1 337 930 €**	**2 414 251 €**	**2 227 826 €**

En conclusion sur les recettes d'investissement :

L'objectif de la Commune sera donc d'avoir un autofinancement maximal et de minimiser l'emprunt afin de maintenir notre endettement à un niveau proche de celui des années précédentes.

D – Section d'Investissement - Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :

- Au BP 2020 nous avons inscrit 15 000 €, portés à 15 831 € après reports et DM.
- **Pour le BP 2021, ce chapitre concernera essentiellement les dépenses liées aux logiciels administratifs et comptables.**

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :

- Ce chapitre concerne la participation de la commune aux enfouissements de réseaux réalisés par le SIEGE.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 125 200 €.
- **Pour le BP 2021, les dépenses correspondront aux programmes retenus pour 2021 par le SIEGE.**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Ce chapitre porte sur les dépenses relatives aux fournitures de matériels divers, scolaires, de voirie, de signalisation, de transport, de matériel technique, de bureau, d'informatique, de mobilier,
- Au BP 2020 nous avions inscrit 542 060 €, portés à 662 222 € après reports et DM.
- **Pour le BP 2021, outre les dépenses récurrentes liées au fonctionnement et à la modernisation des écoles, de la cantine scolaire, des services municipaux (matériel informatique, matériel des services techniques et des bureaux), il sera tenu compte des besoins exprimés.**

Chapitre 23 : Immobilisations en cours :

- Ce chapitre porte sur les différents travaux de bâtiments, de voirie et d'installations diverses.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 2 637 600 €, portés à 2 873 418 € après reports et DM.
- **Pour le budget 2021 nous aurons à poursuivre et/ou à solder les opérations en cours :**
    - Poursuite du projet de pôle multimodal avec le lancement de la phase travaux dès que les accords de subventions seront obtenus.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- Les travaux sur les bâtiments communaux l'école Coignard (extension avec un couloir couvert pour le restaurant scolaire), le réaménagement des locaux du centre socio culturel).

Nous aurons à statuer sur les dépenses nouvelles :

- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des ERP ;
- Les travaux de voiries ;
- Les travaux d'enfouissement de réseaux ;
- La modernisation de l'éclairage public pour minimiser les dépenses d'énergie ;
- La poursuite de l'aménagement et des équipements des berges de l'Eure et de l'étang Taron ;
- Les études et travaux au Stade de Pacy-Ménilles ;
- La réfection de la rue de Pacel suite à l'enfouissement des réseaux
- Les études d'aménagement de la place des Déportés, de la place Tomasini, de la rue Isambard, de la rue Saint Exupéry, du parking du Collège, de la rue Lemeur.
- Les aménagements du cabinet médical rue J. TAUPIN.
- L'aménagement du futur Espace de Services Publics.
- Les aménagements de l'espace d'activités médicales, allée Hippocrate.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les remboursements du capital des prêts contractés antérieurement.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 383 352 €.
- **Le BP 2021 tiendra compte du remboursement du capital des prêts en cours et éventuellement du nouveau prêt contracté en cours d'année 2021.**

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- **L'état de la dette de la Commune au 1er janvier 2021 est la suivante :**

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/012022
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS										
29	190 000,00 €	12/12/2011	15 ans	4,51%	an.	104 284,93 €	13 000,54 €	4 703,25 €	17 703,79 €	91 284,39 €
	190 000,00 €	**TOTAUX C. D. C.**				**104 284,93 €**	**13 000,54 €**	**4 703,25 €**	**17 703,79 €**	**91 284,39 €**
Caisse d'Epargne										
22	415 000,00 €	17/12/2005	15 ans	3,54%	trim.					
23	380 000,00 €	23/01/2007	15 ans	3,93%	trim.	40 851,15 €	32 520,40 €	1 130,08 €	33 650,48 €	8 330,75 €
27	350 000,00 €	27/07/2010	15 ans	3,10%	trim.	128 800,19 €	25 568,48 €	3 697,48 €	29 265,96 €	103 231,71 €
28	190 000,00 €	21/11/2011	15 ans	4,56%	an	104 452,42 €	13 001,65 €	4 763,03 €	17 764,68 €	91 450,77 €
48	300 000,00 €	06/12/2019	15 ans	0,79%	trim.	285 000,00 €	20 000,00 €	2 192,26 €	22 192,26 €	265 000,00 €
	1 635 000,00 €	**TOTAUX CAISSE D'EPARGNE**				**559 103,76 €**	**91 090,53 €**	**11 782,85 €**	**102 873,38 €**	**468 013,23 €**
CREDIT AGRICOLE										
42/24R	469 590,02 €	15/05/2017	11a 6m	2,15%	trim.	338 719,42 €	39 231,34 €	6 967,58 €	46 198,92 €	299 488,08 €
44/26R	215 005,56 €	08/07/2017	6a 6m	1,49%	trim.	110 100,30 €	33 312,03 €	1 454,93 €	34 766,96 €	76 788,27 €
41/30R	235 757,61 €	30/05/2017	10a 3m	1,89%	trim.	160 322,07 €	22 483,32 €	2 871,36 €	25 354,68 €	137 838,75 €
31	300 000,00 €	30/09/2013	15 ans	3,25%	trim.	173 049,82 €	19 966,67 €	5 382,41 €	25 349,08 €	153 083,15 €
33	350 000,00 €	11/09/2014	15 ans	2,49%	trim.	204 166,75 €	23 333,32 €	4 865,88 €	28 199,20 €	180 833,43 €
34	350 000,00 €	16/07/2015	15 ans	2,00%	trim.	227 500,07 €	23 333,32 €	4 375,00 €	27 708,32 €	204 166,75 €
37	300 000,00 €	30/09/2016	15 ans	1,23%	trim.	215 000,00 €	20 000,00 €	2 552,26 €	22 552,26 €	195 000,00 €
45	300 000,00 €	22/01/2018	15 ans	1,27%	trim.	240 000,00 €	20 000,00 €	2 952,76 €	22 952,76 €	220 000,00 €
46	300 000,00 €	10/10/2018	15 ans	1,38%	trim.	260 000,00 €	20 000,00 €	3 484,50 €	23 484,50 €	240 000,00 €
	2 820 353,19 €	**TOTAUX CREDIT AGRICOLE**				**1 928 858,43 €**	**221 660,00 €**	**34 906,68 €**	**256 566,68 €**	**1 707 198,43 €**
	4 645 353,19 €	**TOTAL PACY**				**2 592 247,12 €**	**325 751,07 €**	**51 392,78 €**	**377 143,85 €**	**2 266 496,05 €**
Crédit Agricole (ex SAINT AQUILIN DE PACY)										
43/38R	89 327,06 €	17/07/2017	6a 3m	1,49%	trim.	43 913,70 €	14 420,73 €	573,99 €	14 994,72 €	29 492,97 €
39	34 900,00 €	18/06/2014	10 ans	2,84%	trim.	12 442,24 €	3 707,17 €	314,11 €	4 021,28 €	8 735,07 €
40	8 000,00 €	30/11/2016	5 ans	0,36%	trim.	1 611,55 €	1 611,55 €	3,63 €	1 615,18 €	
	132 227,06 €	**TOTAUX Crédit Agricole St Aquilin**				**57 967,49 €**	**19 739,45 €**	**891,73 €**	**20 631,18 €**	**38 228,04 €**
	4 777 580,25 €	**TOTAL GENERAL**				**2 650 214,61 €**	**345 490,52 €**	**52 284,51 €**	**397 775,03 €**	**2 304 724,09 €**

<u>Stratégie de l'endettement :</u>

Depuis de nombreuses années, la stratégie de la Commune est de sécuriser au maximum la dette communale. A ce jour, tous les emprunts contractés sont à taux fixes. Aucun emprunt contracté n'est qualifié de « toxique ».

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

L'objectif de la Commune est également d'avoir un endettement lissé dans le temps, sans évolution brutale.
Dans la mesure du possible les nouveaux emprunts seront à taux fixes et à annuités constantes.

La stratégie d'endettement de la Commune pour les années à venir doit s'appuyer sur les objectifs suivants :

- Dégager une épargne nette d'au moins 700 000 € chaque année ;
- Rester à moins de 500 000 € d'emprunt supplémentaire chaque année ;
- Rester à moins de 5 ans en capacité de désendettement.

Ci-dessous, une simulation portant sur l'encours de la dette de janvier 2021 à Janvier 2025 avec l'ajout d'un emprunt de 500 000 € (taux 2% sur 20 ans) réalisé le 01/09/2021 et 300 000€ d'emprunt (1,5% sur 15 ans) les années suivantes :

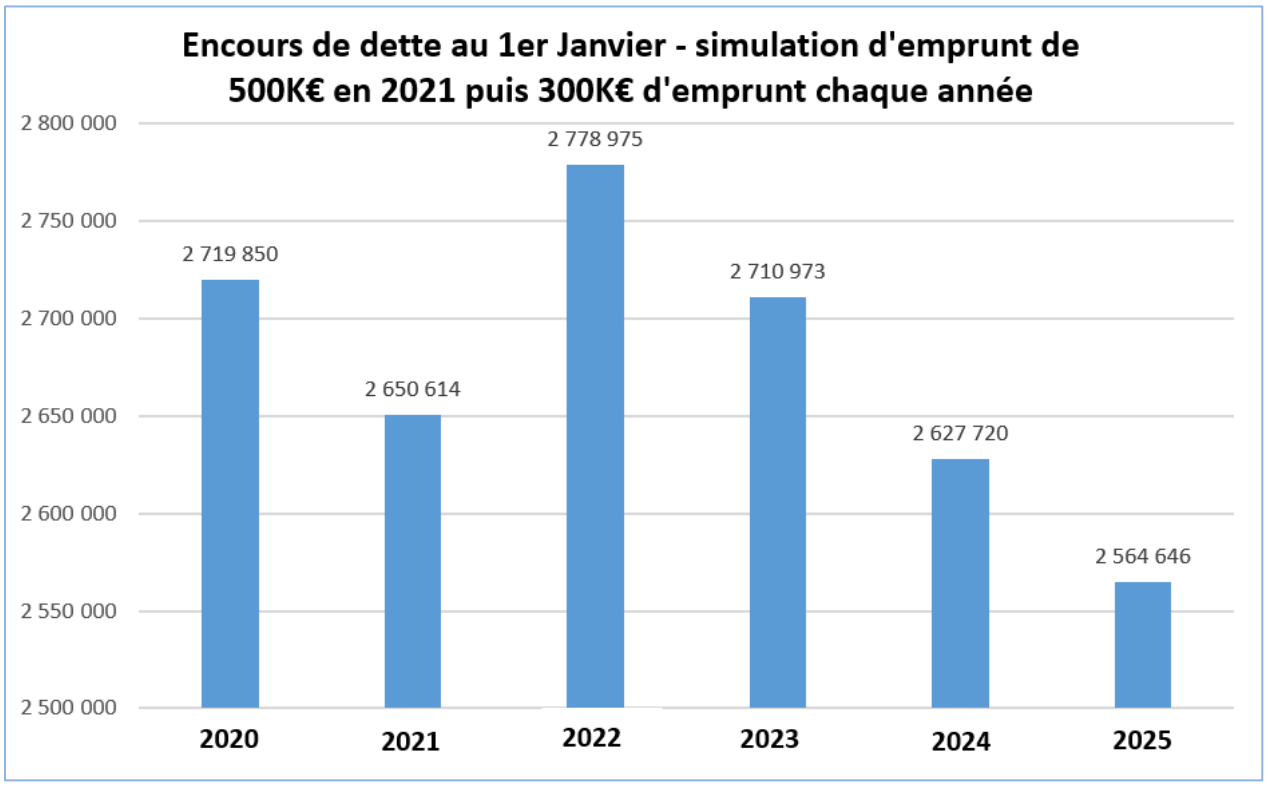

En 2020, le remboursement du prêt n°22 de la Caisse d'Epargne (415 000 € à l'origine) s'achève.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- Au BP 2020 : 79 828 € ont été inscrits, ramenés à 35 142 € en DM.
- **Pour le BP 2021, ce montant sera également limité.**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie par les personnels communaux et relevant d'investissement.
- Au BP 2020, nous avions inscrit 60 000 €.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

- **Pour le BP 2021, le même montant de 60 000 € devrait être reconduit.**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Ce chapitre porte sur le besoin de financement de l'année précédente.
- **Pour le BP 2021, nous aurons à inscrire le besoin de financement de l'année 2021 constaté au CA 2020.**
-

II – Budget Annexe « Espace d'Activités Médicales »

<u>RECETTES</u> :
Pour l'exercice 2021, nous n'avons pas à ce jour de demande précise pour de nouvelles demandes de terrain.
Toutefois, nous pourrions prévoir une recette au BP 2021. En cas de besoin exprimé par des professionnels de santé, une décision modificative sera proposée au Conseil Municipal.

<u>DEPENSES</u> :
En cas de vente de terrains à des professionnels de santé, des aménagements de voirie et de viabilisation de terrains seront nécessaires. Une décision modificative sera alors proposée au Conseil Municipal en cas de besoin.

L'endettement de ce budget concerne uniquement le financement lié à la réalisation des travaux de viabilisation des terrains à vendre aux professionnels de santé.
Au 1er janvier 2021 il s'établit comme suit :

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/012022
CREDIT AGRICOLE										
35	200 000,00 €	08/12/2015	10 ans	1,42%	trim.	100 000,00 €	20 000,00 €	1 313,50 €	21 313,50 €	80 000,00 €
									0,00 €	
									0,00 €	
	200 000,00 €	**TOTAUX Crédit Agricole**				**100 000,00 €**	**20 000,00 €**	**1 313,50 €**	**21 313,50 €**	**80 000,00 €**

III – Budget Annexe « Opérations immobilières à l'Espace d'Activités Médicales »

Ce budget annexe, créé fin 2019, concerne la construction de deux bâtiments par la commune et leur location, avec option d'achat, pour des activités médicales. Ces deux bâtiments ont été réceptionnés courant Décembre 2019. Un contrat de location-vente a été établi avec deux professionnels de santé avec un contrat d'une durée de 20 ans.
Le BP 2021 prendra en compte les effets des constructions réalisées fin 2019 et éventuellement de nouvelles opérations. C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de par les loyers perçus, et éventuellement en cas de vente.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des deux bâtiments sous contrat de location-vente auprès de deux professionnels de santé. Les loyers générés par ce contrat ont été calculés de telle manière à ce qu'ils viennent couvrir les remboursements des deux emprunts contractés par la Commune. Ces deux emprunts sont sur une durée de 20 années avec un taux fixe afin de sécuriser la dette de ce budget annexe.

Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

A ce jour nous n'avons pas de sollicitation pour de nouvelles constructions. En cas de besoin, il sera proposé une décision modificative au Conseil Municipal.

Ci-dessous l'état de la dette au 1er janvier 2021.

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/01/2022
Organisme : CAISSE d'EPARGNE										0,00
E49	126 000,00 €	05/06/2020	20 ans	1,17%	trim	123 195,50 €	5 658,37 €	1 416,63 €	7 075,00 €	117 537,13 €
E50	113 000,00 €	05/06/202	20 ans	1,17%	trim	110 484,86 €	5 074,58 €	1 270,46 €	6 345,04 €	105 410,28 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
	239 000,00 €	**TOTAUX**				**233 680,36 €**	**10 732,95 €**	**2 687,09 €**	**13 420,04 €**	**222 947,41 €**

IV – Budget Annexe « Gendarmerie »

Pour la construction de la nouvelle Gendarmerie et de ses logements associés, la commune est maître d'ouvrage (c'est-à-dire propriétaire du site et de l'ensemble des constructions).
Le budget annexe a été créé en 2018 spécifiquement pour cette opération.
La dépense globale d'investissement est estimée à 5 247 680 HT et s'échelonne sur les années 2018 à 2022.
Ce projet sera financé par 1,250 M€ environ de subventions de la part de l'Etat et 1 000 € par SNA, le solde étant financé par des emprunts.
Les travaux ont débuté au printemps 2020 et devraient s'achever fin 2021 / début 2022.
Au BP 2020, le montant total des travaux a été inscrit pour permettre la notification des marchés de travaux sur les différents lots.
En recette, l'ouverture d'une enveloppe de crédits de ce montant auprès d'un organisme bancaire permettra le déblocage des fonds au fur et à mesure des besoins sachant que le montant définitif de l'emprunt sera arrêté suivant le bilan final de l'opération.

La volonté de la Commune est que ce budget annexe doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et ne doit pas avoir d'incidence sur le budget général.
La simulation réalisée par la Commune est basée sur un amortissement sur 30 ans (durée de l'emprunt) dans laquelle les éléments suivants sont pris en compte :

- Les loyers, Hors Taxes, des locaux administratifs et techniques ainsi que des logements sont réglés trimestriellement par le Ministère de la Défense. Ces loyers sont fixes pendant une période de 9 ans (209.567€) et pourront ensuite

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

être revalorisés annuellement. Dans la simulation nous avons pris une revalorisation de 0,2 % par an au-delà de la 9ème année. Le bail portera, dans un premier temps, sur un engagement ferme de 15 ans.

- Les annuités de l'emprunt réalisé sur 30 ans à taux fixe (estimée à 167.827€ par an).
- La taxe sur les propriétés bâties (TFB) car l'opération n'est pas exemptée et sera donc à payer chaque année (estimée à 13.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,30%).
- Les frais de gestion (estimée à 6.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,20%) dans le cas nous devrions faire appel à un organisme spécialisé pour suivre et intervenir dans la gestion quotidienne (Interventions de maintenance, réponses aux attentes et réclamations, gestion des changements de locataires dans les logements, …).
- Des frais d'entretien courant (estimée à 10.000€ en année 1 avec une revalorisation annuelle de +1,00%) pour couvrir les dépenses d'intervention et de reprises éventuelles dans les logements lors des changements de locataires.
- Des provisions pour le gros entretien (40.000€ HT tous les 5 ans) car des travaux seront certainement à réaliser dans cette durée de 30 ans.

Cette simulation permet de dégager un léger excédent annuel nous mettant à l'abri d'une incidence sur le budget principal de la commune.

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des locaux de la gendarmerie et l'achat du foncier. Les loyers générés par cette location aux services de l'Etat ont été calculés de telle manière à ce qu'ils viennent couvrir les remboursements de l'emprunt contracté par la Commune.

L'emprunt contracté par la commune porte sur une durée de 30 années avec un taux fixe établi à 2,05% (pour la 1ere tranche empruntée de 500.000€) afin de sécuriser au maximum la dette de ce budget annexe.

Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

Dette au 1er janvier 2021 de l'emprunt réalisé en 2019 :

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2021	Échéances 2021 Capital	Intérêts	Annuités	cap. restant dû au 01/01/2022
CAISSE D'EPARGNE										
47	500 000,00 €	22/07/2019	30 ans	2,05%	trim.	479 166,65 €	16 666,68 €	96 947,79 €	113 614,47 €	462 499,97 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
	500 000,00 €	**TOTAUX Caisse d'Epargne**				**479 166,65 €**	**16 666,68 €**	**96 947,79 €**	**113 614,47 €**	**462 499,97 €**

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

V – OPERATIONS PLURIANNUELLES

Les opérations pluriannuelles connues et programmées à ce jour sont les suivantes :

1) **Pôle multimodal (budget principal) :**

Cette opération a été lancée en 2018.
En Octobre 2019, les grands principes d'aménagement et le chiffrage de ce projet ont été faits sur la base d'un AVP (Avant-Projet Sommaire).
La dépense est évaluée à 2 328 869 €HT
Sa réalisation est programmée sur les 3 ans qui viennent (2021 à 2023) avec les financements suivants :

Financement	Montant HT De la subvention	Date de la demande	Taux subvention
Subvention DSIL	**372 619 €**	**11/2019**	**13%**
Région Normandie	**900 000 €**	**11/2020**	**39%**
Conseil Départemental	**49 200 €**	**10/2020**	**2%**
SNA	**487 874 €**	**11/2020**	**23%**
Sous-total subventions	***1 809 693 €***		***76%***
Autofinancement	**519 175€**		**24%**
Emprunt			
TOTAL	**2 328 869 €**		

La dépense totale en investissement est évaluée à 2.328.869 € HT avec un autofinancement de la Commune estimé à 519 175 € HT.
Pour notre autofinancement, nous avons déjà provisionné 155 000 € au budget 2019 et notre objectif est de provisionner environ 200 000 € au BP 2020.
Le solde (environ 315 000 €TTC) serait proposé sur le budget 2021.
A noter la récupération de la TVA qui est évaluée à 448 000 € et qui se fera annuellement en fonction des dépenses réalisées.

En fonctionnement, après réalisation, cette opération n'engendrera aucune recette pour la Commune. Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives aux fluides (eau, électricité), à l'entretien des espaces, au remplacement des équipements et matériels, représentant une dépense annuelle en coût de fonctionnement de l'ordre de 20.000 € TTC, soit moins de 0,01% du budget communal.

2) **Nouvelle Gendarmerie (budget annexe Gendarmerie) :**

Cette opération a été lancée en 2018.
Fin 2019 et début 2020, les appels d'offres des travaux ont permis de retenir les entreprises sur 14 lots.
Les travaux ont débuté en 2020 et l'achèvement devrait intervenir fin 2021 / début 2022.
Le coût total de l'opération est estimé à 5 247 680 € HT.
La fin des travaux est programmée pour fin 2021.

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

COUT DU PROJET GENDARMERIE HT

DEPENSES HT	
Achat terrain + démolition	333 680 €
Constructions	4 119 000 €
Honoraires	500 000 €
Taxe Am., branchements divers	175 000 €
Divers et imprévus	20 000 €
Révisions des marchés	100 000 €
Cout total	**5 247 680 €**

RECETTES	
Subvention Etat DETR	500 000 €
Subvention Etat Gendarmerie	754 560 €
Subvention SNA	1 000 €
Reversement Enedis	28 000 €
Total subventions	**1 283 560 €**

SOLDE A FINANCER PAR EMPRUNT	**3 964 120 €**

Après construction et livraison, cette opération s'équilibrera en dépenses et en recettes.
Les recettes proviendront des loyers versés par la Gendarmerie.
Les dépenses comprendront le remboursement des annuités des emprunts, les travaux de maintenance à la charge du propriétaire, les provisions pour gros travaux, la taxe sur les propriétés bâties, les frais de gestion.

3) Aménagement de l'Espace d'Activités Médicales (budget annexe EAM) :

Cette opération a été lancée en 2015.
Les travaux d'aménagement et de viabilisation sont réalisés au fur et à mesure de la vente des parcelles de terrain.
A fin 2020, 1.148 m² de terrain ont été vendus pour un montant de 137.760 €HT.
Les dépenses cumulées à fin 2020 s'élèvent à 411.555,75 € HT.
Pour la réalisation des travaux de mise en viabilité, un emprunt de 200 000 € a été réalisé en 2016.
L'objectif est de vendre les derniers terrains dans les prochaines années en donnant priorité à des médecins généralistes.

En fonctionnement, après réalisation complète, cette opération n'engendrera aucune recette. Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives à l'éclairage public, à l'entretien des espaces et des voiries, estimées à 10.000€ TTC environ chaque année.

****

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le
ID : 027-200063774-20210216-11_2021-DE

<u>OBJET</u> : Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2021 (Rapport n° 11-2021)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2312-1, L.5211-32 et D.2312-3 ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;
Vu le rapport 11-2021 de Monsieur le Maire de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2021 telles présentées dans le présent rapport et qui ont été débattues en séance.

Fait à Pacy sur Eure, le 16 février 2021

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Yves LELOUTRE.

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire, Le Maire
A Pacy sur Eure, le 17 Février 2021
Délibération affichée le 17 Février 2021
Nom/Prénom : Yves LELOUTRE
Qualité : Maire de Pacy sur Eure